



DiSI
CENTRE OUEST

Liminaire au CTL 3 octobre 2019

Monsieur le Président,

Depuis le 1^{er} septembre, le nouveau périmètre de la DiSI est entré en application : nous avons accueilli nos collègues qui dépendent de l'ESI d'Orléans.

Comme vous le faisiez remarquer sur l'intranet en date du 2 septembre, « *des adaptations seront nécessaires* » puisque la DiSI s'est accrue de 457 à 525 agents.

Ces adaptations impactent non seulement les personnels qui dépendaient d'une autre DiSI mais aussi les agents des services RH et budget de la nouvelle DiSI Centre Ouest. Cela représente beaucoup de travail et demande beaucoup de compréhension de la part de chacun.

D'autre part, dans ce CTL les représentants du personnel devraient rencontrer les nouveaux responsables des ESI d'Orléans mais aussi d'Angers, de Tours et de Rennes. C'est une nouvelle scène qui s'ouvre dans laquelle la CFDT remplira son rôle en qualité de première organisation syndicale de la DiSI.

Vous écriviez, monsieur le Président : « *L'environnement professionnel de la DGFIP fait l'objet d'une actualité soutenue en cette rentrée 2019 avec en particulier une phase très importante de négociation interne et dans les départements sur les propositions d'organisation du nouveau réseau de la DGFIP.* »

Du côté de la CFDT Finances publiques, nous n'avons vu ni participé à aucune négociation, voire concertation ou dialogue, avec le directeur général avant la mise en ligne des cartes du nouveau réseau de proximité (NRP) le 6 juin dernier sur Ulysse.

Lors du Comité Technique de Réseau du 20 septembre, l'intersyndicale DGFIP a interpellé le directeur général des Finances publiques et réaffirmé la forte mobilisation des agents et de leurs représentants contre le désormais baptisé « nouveau réseau de proximité », qu'on pourrait plus légitimement qualifier de « nouvelle réduction de la proximité » des services de la DGFIP.

Les agents des Finances publiques défendent le service public rendu par la DGFIP et veulent continuer d'assurer la qualité de service attendue légitimement par nos concitoyens et nos partenaires.

Fiers de nos missions, et du service rendu à nos concitoyens, nous continuerons à lutter pour que vive le dernier réseau de proximité de services administratifs de l'Etat : le réseau de la DGFIP.

En conclusion de cette interpellation du DG, l'intersyndicale a indiqué : « Il est urgent d'ouvrir enfin de vraies négociations sur les conditions d'exercice des missions. La tenue des GT concernant l'accompagnement de ces réformes doit être, en conséquence, suspendue. Nous ne discuterons pas de l'accompagnement social du démantèlement de la DGFIP. »

Le directeur général n'a pas voulu comprendre la demande de l'intersyndicale qui reste soudée depuis de longs mois. Il n'a pas voulu recevoir l'ensemble des organisations syndicales le 30 septembre alors qu'il en avait convoqué deux en bilatérale ce même jour.

Aujourd'hui, le CTR CHS du 20 septembre est reconvoqué.

Mais, vous l'écriviez dans le mot d'ouverture de la DiSI Centre Ouest : « Les services informatiques ne sont pas en reste en matière de changement ».

Lorsque la CFDT Finances publiques a rencontré le chef du service informatique le 10 juillet dernier en bilatérale, nous avons demandé de la visibilité pour les agents. Le chef de service a répondu que, budgétairement contraint, le service SI met tout en œuvre pour survivre. Lorsque le budget sera plus étoffé, le SSI pourra mieux faire.

Aujourd'hui, le budget vient d'être étoffé et le directeur général a voulu un schéma directeur de l'informatique avec une première version attendue en septembre 2019. La CFDT Finances publiques a appelé de ses vœux ce document depuis la fusion informatique des deux anciennes directions DGI/DGCP en 2011. En effet, depuis la création des DiSI, aucune route n'est tracée. Seules des fiches préparatoires aux groupes de travail informatiques nationaux fournissent quelques brèves indications morcelées : fermeture de plateaux d'assistance téléphonique, fermeture d'ateliers éditique, fermeture de services d'acquisition de données.

Avec pour seule perspective des agents exerçant leur mission dans ces structures : la mutation nationale au département

avec priorité l'année de fermeture du service et avec un accompagnement indemnitaire sur 3 ans.

Quant au plan de modernisation ou présenté comme tel, il s'ajuste au fil de l'eau et des mois... C'est ainsi que Nantes perd sa mission historique d'exploitation gros système sans avertissement. Suite à une demande intersyndicale, la question « Situation des missions à l'ESI de Nantes » avait été ajoutée à l'ordre du jour du CTL du 11 juin. Les arbitrages de la centrale n'étant pas encore livrés à cette date, il avait été convenu que la direction de la DiSI Ouest et le responsable de l'établissement nantais fournissent des éléments lors de la CAPL de mouvement nantais des agents administratifs programmée le 26 juin.

Comment ne pas évoquer ici aussi le désappointement de collègues qui demandent leur mutation nationale dans une autre DiSI depuis de nombreuses années et qui se retrouvent primés par des stagiaires ?

D'autre part, la CFDT Finances publiques s'insurge contre l'annonce du transfert d'emploi au 1er janvier 2020 de 6 ETP de la DGFIP au profit de la direction générale des moyens et ressources de l'État rattachée aux services préfectoraux de Guyane : deux emplois (1B/1C) parmi les trois (2B/1C) que compte la CID 973 sont transférés depuis la DISI SEOM.

Est-ce précurseur de la fermeture des services d'assistance de la DGFIP ?

La nouvelle loi sur la transformation de la Fonction publique fait la part belle au recrutement de contractuels. Or, sans même avoir été diffusée sur la bourse d'emploi de la DGFIP, des annonces de recrutement de contractuels informaticiens d'assistance fleurissent sur le site de l'Association pour l'emploi des cadres, en France pour des emplois à Mamoudzou, Noisy ou bien Nantes (au SRE).

Demain, plus de fonctionnaires informaticiens !

Enfin, comment ne pas évoquer la nouvelle transformation de la Direction des Systèmes d'Information de l'État ? Le pouvoir de contrôle de la Direction Interministérielle du Numérique verrait son pouvoir de contrôle des projets informatiques publics renforcé et obtiendrait une autorité réelle de pilotage. Quel rôle pour le SI de la DGFIP dans ce contexte ?